

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de Membres
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille vingt-trois,

Le 1^{er} février à dix-huit heures,

Le Conseil d'administration du C.C.A.S. d'ISLE (Haute-Vienne), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Résidence Fleurie, sous la présidence de Monsieur Gilles BEGOUT, Président

Date de convocation : 25 janvier 2023

OBJET :

Approbation
du
Compte de gestion de
l'exercice 2022
du Budget principal

Présents : M. Gilles BEGOUT, Mme Hélène CUEILLE, Mme Laetitia MAZOU, Mme Yvonne BRUZAT, M. Eric CHEVROLET, M. Pierre JOUANNARD, Michèle JOUBERT, Mme Christine NEGREMONT, M. Christophe MALIFARGE et Mme Nicolle SANSONNET.

Excusés : Mme Nathalie CUEILLE, Mme FIGUEIREDO, Mme Monique GOURINCHAS et M. Roland MERIGOUX.

Pouvoir : de Mme Marie-Jeanne NICAUD à Mme Hélène CUEILLE

Le Compte de gestion 2022, transmis par le SCG Limoges et Amendes, concernant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, doit être soumis à l'approbation du Conseil d'administration avant le vote du Compte administratif.

Le Compte de gestion 2022 est en adéquation avec le Compte administratif.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

⇒ approuve le Compte de Gestion 2022 du budget principal du CCAS, transmis par le SCG Limoges et Amendes.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalités de publicité
Effectué le 3/02/2023

Fait et délibéré en Mairie es jour mois et an
Au registre sont les signatures
POUR COPIE CONFORME
ISLE, le 1^{er} février 2023

Le Président du CCAS

Gilles BEGOUT

ISLEE - CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 20230001CCAS avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 01/02/2023
Objet : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2022 du budget principal

Nature : Délibérations

Matière : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm

Date de télétransmission : 06/02/2023 Agent de transmission : Marion FONDANECHÉ

Acte : DELIB 2023-1 Approbation du compte de gestion de l'exercice 2022 du budget principal.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-268707510-20230201-20230001CCAS-DE
Date de réception de l'acte par la Préfecture : 06/02/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de Membres
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille vingt-trois,

Le 1^{er} février à dix-huit heures,

Le Conseil d'administration du C.C.A.S. d'ISLE (Haute-Vienne), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Résidence Fleurie, sous la présidence de Monsieur Gilles BEGOUT, Président

Date de convocation : 25 janvier 2023

OBJET :

Approbation
du
Compte administratif
2022
du Budget principal

Présents : Mme Hélène CUEILLE, Mme Laetitia MAZOU, Mme Yvonne BRUZAT, M. Eric CHEVROLET, M. Pierre JOUANNARD, Michèle JOUBERT, Mme Christine NEGREMONT, M. Christophe MALIFARGE et Mme Nicolle SANSONNET.

Excusés : Mme Nathalie CUEILLE, Mme FIGUEIREDO, Mme Monique GOURINCHAS et M. Roland MERIGOUX.

Pouvoir : de Mme Marie-Jeanne NICAUD à Mme Hélène CUEILLE

Il a été proposé au Conseil d'administration d'examiner le Compte administratif 2022 présenté en termes identiques au Compte de gestion du comptable public.

Il s'établit ainsi qu'il suit :

▲ Section de Fonctionnement

Dépenses de l'exercice 2022	209 247,01 €
Recettes de l'exercice 2022	254 614,01 €
Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement.....	45 367,00 €

▲ Section d'Investissement

Dépenses de l'exercice 2022	145 563,61 €
Recettes de l'exercice 2022	166 172,94 €
Résultat de l'exercice de la section d'investissement.....	20 609,33 €

Le Président ayant quitté la séance pour ce vote, Mme Hélène CUEILLE, élue par le Conseil d'administration, fait procéder au vote.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

⇒ d'adopter le Compte administratif 2022, présenté en termes identiques au Compte de gestion.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalités de publicité

Effectué le 03/02/2023

Fait et délibéré en Mairie es jour mois et an

Au registre sont les signatures

POUR COPIE CONFORME

ISLE, le 1^{er} février 2023

Le Président du CCAS

Gilles BEGOUT

ISLEE - CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 20230002CCAS avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 01/02/2023

Objet : Approbation du Compte administratif 2022 du budget principal

Nature : Délibérations

Matière : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm

Date de télétransmission : 06/02/2023 Agent de transmission : Marion FONDANECHÉ

Acte : DELIB 2023-2 Approbation du Compte administratif 2022 du budget principal.pdf

Annexes :

1 - DELIB 2023-2 ANNEXE Approbation du Compte administratif 2022 du budget principal.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-268707510-20230201-20230002CCAS-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 06/02/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de Membres
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille vingt-trois,
Le 1^{er} février à dix-huit heures,
Le Conseil d'administration du C.C.A.S. d'ISLE (Haute-Vienne), dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Résidence Fleurie, sous la présidence de
Monsieur Gilles BEGOUT, Président

Date de convocation : 25 janvier 2023

OBJET :

Vote
de l'affectation de
résultat
de l'exercice 2022 du
budget principal

Présents : M. Gilles BEGOUT, Mme Hélène CUEILLE, Mme Laetitia MAZOU, Mme Yvonne BRUZAT, M. Eric CHEVROLET, M. Pierre JOUANNARD, Michèle JOUBERT, Mme Christine NEGREMONT, M. Christophe MALIFARGE et Mme Nicolle SANSONNET.

Excusés : Mme Nathalie CUEILLE, Mme FIGUEIREDO, Mme Monique GOURINCHAS et M. Roland MERIGOUX.

Pouvoir : de Mme Marie-Jeanne NICAUD à Mme Hélène CUEILLE

Il a été proposé au Conseil d'administration d'adopter l'affectation des résultats 2022 du budget principal du CCAS comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
REPORT DEFICITAIRE N-1	0,00 €	REPORT DEFICITAIRE N-1	0,00 €
REPORT EXCEDENTAIRE N-1	28 274,10 €	REPORT EXCEDENTAIRE N-1	92 989,48 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	145 563,61 €	DEPENSES DE L'EXERCICE	209 247,01 €
RECETTES DE L'EXERCICE	166 172,94 €	RECETTES DE L'EXERCICE	254 614,01 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	20 609,33 €	RESULTAT DE L'EXERCICE	45 367,00 €
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION	48 883,43 €	RESULTAT CUMULE DE LA SECTION	138 356,48 €
<i>001 en dépenses</i>			
RESTES A REALISER DEPENSES	83 898,04 €	AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT	35 014,61 €
RESTES A REALISER RECETTES	0,00 €	COMPLEMENT D'AFFECTATION	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	35 014,61 €	TOTAL A AFFECTER	35 014,61 €
PRELEVEMENT A EFFECTUER sur la Section de Fonctionnement	35 014,61 €	REPRISE N+1 EN EXPLOITATION (002)	103 341,87 €

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
⇒ adopte l'affectation des résultats 2022 présentée ci-dessus.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalités de publicité
Effectué le 03/02/2023

Fait et délibéré en Mairie es jour mois et an
Au registre sont les signatures
POUR COPIE CONFORME
ISLE, le 1^{er} février 2023


Le Président du CCAS

Gilles BEGOUT

ISLE - CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 20230003CCAS avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 01/02/2023
Objet : Vote de l'affectation de résultat de l'exercice 2022 du budget principal

Nature : Délibérations

Matière : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm

Date de télétransmission : 06/02/2023 Agent de transmission : Marion FONDANECHÉ

Acte : DELIB 2023-3 Vote de l'affectation de résultat de l'exercice 2022 du budget principal.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-268707510-20230201-20230003CCAS-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 06/02/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de Membres
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille vingt-trois,

Le 1^{er} février à dix-huit heures,

Le Conseil d'administration du C.C.A.S. d'ISLE (Haute-Vienne), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Résidence Fleurie, sous la présidence de Monsieur Gilles BEGOUT, Président

Date de convocation : 25 janvier 2023

OBJET :

Examen et vote
du budget primitif
2023
du budget principal

Présents : M. Gilles BEGOUT, Mme Hélène CUEILLE, Mme Laetitia MAZOU, Mme Yvonne BRUZAT, M. Eric CHEVROLET, M. Pierre JOUANNARD, Michèle JOUBERT, Mme Christine NEGREMONT, M. Christophe MALIFARGE et Mme Nicolle SANSONNET.

Excusés : Mme Nathalie CUEILLE, Mme FIGUEIREDO, Mme Monique GOURINCHAS et M. Roland MERIGOUX.

Pouvoir : de Mme Marie-Jeanne NICAUD à Mme Hélène CUEILLE

A la suite de la présentation du rapport d'orientations budgétaires lors du débat d'orientations budgétaires du 12 décembre 2022, le Président propose le vote du budget primitif 2023, conformément au projet de budget communiqué à chaque membre du Conseil d'Administration.

Il s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement	427 870,23 €
Section d'Investissement	382 998,04 €

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

⇒ adopte le budget primitif 2023.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalités de publicité

Effectué le 03/02/2023

Fait et délibéré en Mairie es jour mois et an

Au registre sont les signatures

POUR COPIE CONFORME

ISLE, le 1^{er} février 2023

Le Président du CCAS

Gilles BEGOUT

ISLE - CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 20230004CCAS avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 01/02/2023

Objet : Examen et vote du budget primitif 2023 du budget principal

Nature : Délibérations

Matière : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm

Date de télétransmission : 06/02/2023 Agent de transmission : Marion FONDANECHÉ

Acte : DELIB 2023-4 Examen et vote du budget primitif du budget principal.pdf

Annexes :

1 - DELIB 2023-4 ANNEXE Examen et vote du budget primitif 2023 du budget principal.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-268707510-20230201-20230004CCAS-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 06/02/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de Membres
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille vingt-trois,

Le 1^{er} février à dix-huit heures,

Le Conseil d'administration du C.C.A.S. d'ISLE (Haute-Vienne), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Résidence Fleurie, sous la présidence de Monsieur Gilles BEGOUT, Président

Date de convocation : 25 janvier 2023

OBJET :

Autorisation
du recours
à l'emprunt
pour le budget
principal du CCAS

Présents : M. Gilles BEGOUT, Mme Hélène CUEILLE, Mme Laetitia MAZOU, Mme Yvonne BRUZAT, M. Eric CHEVROLET, M. Pierre JOUANNARD, Michèle JOUBERT, Mme Christine NEGREMONT, M. Christophe MALIFARGE et Mme Nicolle SANSONNET.

Excusés : Mme Nathalie CUEILLE, Mme FIGUEIREDO, Mme Monique GOURINCHAS et M. Roland MERIGOUX.

Pouvoir : de Mme Marie-Jeanne NICAUD à Mme Hélène CUEILLE

Vu l'article L 2121-34 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 25 janvier 2023.

Le Président informe le Conseil d'administration que les délibérations des Centres communaux d'action sociale (CCAS) relatives aux emprunts sont prises sur avis conforme du Conseil municipal.

Le CCAS compte emprunter la somme de 200 000 euros afin de réaliser divers travaux d'installation de compteurs électriques individuels à la Résidence Fleurie dans le cadre des économies d'énergie (tarif bleu).

Il a donc été nécessaire d'effectuer une consultation auprès de différents établissements de crédits afin de bénéficier des meilleures conditions de prêt pour le CCAS.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

⇒ d'émettre un avis favorable à la réalisation de l'emprunt par le CCAS dans le but d'effectuer divers travaux d'installation de compteurs électriques individuels à la Résidence Fleurie dans le cadre des économies d'énergie (tarif bleu).

⇒ d'autoriser le Président à signer le contrat de prêt après consultation auprès des différents établissements de crédits.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalités de publicité

Effectué le 03/02/2023

Fait et délibéré en Mairie es jour mois et an

Au registre sont les signatures

POUR COPIE CONFORME

ISLE, le 1^{er} février 2023

Le Président du CCAS

Gilles BEGOUT

ISLE - CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 20230005CCAS avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 01/02/2023
Objet : Autorisation du recours à l'emprunt pour le budget principal du CCAS

Nature : Délibérations

Matière : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm

Date de télétransmission : 06/02/2023 Agent de transmission : Marion FONDANECHÉ

Acte : DELIB 2023-5 Autorisation du recours à l'emprunt pour le budget principal du CCAS.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-268707510-20230201-20230005CCAS-DE
Date de réception de l'acte par la Préfecture : 06/02/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de Membres
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille vingt-trois,

Le 1^{er} février à dix-huit heures,

Le Conseil d'administration du C.C.A.S. d'ISLE (Haute-Vienne), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Résidence Fleurie, sous la présidence de Monsieur Gilles BEGOUT, Président

Date de convocation : 25 janvier 2023

OBJET :

Journée de solidarité

Présents : M. Gilles BEGOUT, Mme Hélène CUEILLE, Mme Laetitia MAZOU, Mme Yvonne BRUZAT, M. Eric CHEVROLET, M. Pierre JOUANNARD, Michèle JOUBERT, Mme Christine NEGREMONT, M. Christophe MALIFARGE et Mme Nicolle SANSONNET.

Excusés : Mme Nathalie CUEILLE, Mme FIGUEIREDO, Mme Monique GOURINCHAS et M. Roland MERIGOUX.

Pouvoir : de Mme Marie-Jeanne NICAUD à Mme Hélène CUEILLE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;
Vu la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 modifiée relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées instituant une journée de solidarité ;
Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 17 juin 2015 ;
Vu la délibération du Conseil municipal du 17/12/2015 relative à l'institution d'une journée de solidarité à l'ensemble du personnel communal et du CCAS;

Monsieur le Président rappelle qu'une journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées a été instituée en date du 17 décembre 2015 à l'ensemble du personnel titulaire et non titulaire de la Mairie d'Isle et du CCAS;

La délibération présentée vise à préciser le protocole d'accord sur le temps de travail voté le 27 mai 2021 pour les agents de la Résidence Fleurie, et à détailler l'application de la journée de solidarité au vu des particularités d'organisation du travail de la Résidence Fleurie.

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité :

⇒ d'instituer la journée de solidarité aux agents titulaires et non titulaires de la Résidence Fleurie. Elle devra être accomplie, chaque année, selon les modalités suivantes :

▶ pour les agents à temps complet :

- le travail d'un jour de Réduction du Temps de Travail (RTT) tel que prévu par les règles en vigueur.
- Ou toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel.

▶ pour les agents à partiel ou à temps non-complet :

- cette journée sera calculée proportionnellement à la durée effective de travail.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalités de publicité

Effectué le 03/02/2023

Fait et délibéré en Mairie es jour mois et an

Au registre sont les signatures

POUR COPIE CONFORME

ISLE, le 1^{er} février 2023

Le Président du CCAS

Gilles BEGOUT



ISLE - CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 20230006CCAS avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 01/02/2023

Objet : Journée solidarité

Nature : Délibérations

Matière : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm

Date de télétransmission : 06/02/2023 Agent de transmission : Marion FONDANECHÉ

Acte : DELIB 2023-6 journée de solidarité.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-268707510-20230201-20230006CCAS-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 06/02/2023

